

trateurs MICHEL, REVERCHON, MATHEVON, MONMARTIN, enfin du directeur, M. DELAMARE.

Il fut décidé, dans cette séance, que je publierais mon cours en mon nom, et qu'ainsi que cela se pratiquait pour les cours de mathématiques et de chimie, il serait remis aux élèves pour faciliter leurs études et aider à leurs progrès.

J'en appelle à la loyauté des membres de la Commission, alors présents à la séance, pour affirmer qu'aucune réclamation ne fut faite par M. Monmartin, au sujet de :

« Mon droit comme auteur et créateur des méthodes que  
« je venais de développer devant l'Administration de l'École,  
« ainsi que sur la nouvelle organisation du matériel de la  
« classe de dessin. »

*Le silence de M. Monmartin fut la conséquence naturelle des faits, car, en 1839, alors qu'il publiait sa brochure, mon enseignement était encore à l'état d'enfance ; à cette époque je n'avais créé que les premiers éléments de la perspective pratique complétée plus tard par le problème du développement proportionnel des surfaces, puis par celui des courbes employées pour toutes les moulures dessinées perspectivelement.*

Mais, en 1849, j'avais ajouté à la perspective pratique, formant la première partie de mon cours : 1° *la théorie des ombres appliquée aux dessins perspectifs sans employer les projections ; 2° le lavis raisonné et sans modelé ; 3° enfin la perspec-*